



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE DESUETE POUR
L'ORGANISATION DE CINQ
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 28,
29 ET 30 NOVEMBRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-321
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Désuète, représentée par Monsieur Bernard Bellot, dont le siège social est situé Hôtel de ville, 7, place Gérard Nevers – 91 140 Villebon sur Yvette – pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Flux », les jeudi 28, vendredi 29 et samedi 30 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec la compagnie Désuète, représentée par Monsieur Bernard Bellot, dont le siège social est situé Hôtel de ville, 7, place Gérard Nevers – 91 140 Villebon sur Yvette – un contrat de cession pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Flux », les jeudi 28, vendredi 29 et samedi 30 novembre 2024, dont le prix de cession est fixé à 4 652,20 € (quatre mille six cent cinquante-deux euros et vingt centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-lmc1H12462H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-Imc1H12462H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024